

# COMPTE-RENDU

## de la séance du Conseil Municipal du jeudi 2 juillet 2020 à 19 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire

L'an deux mille vingt et le deux du mois de juillet, à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huit clos, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire de la commune.

**Présents** : Denis Cambus, Fabien Carrère, Laëtitia Cortolezzis, Emmanuel Dupuy, Liliane Eychenne, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Alain Metge, Isabelle Ottria, Christophe Pillon, Thierry Pros et Danièle Vigneaux

**Absente ayant donné procuration** : Juliane Boistel (à Christophe Pillon)

**Absente excusée** : Sandrine Dupuy

Laetitia Cortolezzis est arrivée à 20 h et n'était pas présente pour le vote d'approbation du précédent conseil.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été à huis clos.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Danièle Vigneaux** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 02 juin 2020

**VOTE** : Pour à l'unanimité

➤ **DELIBERATIONS**

**N° 2020-36** : Délégations du conseil au maire : suite aux observations de la sous-préfecture, le conseil doit fixer des conditions et des limites de certains items.

Items modifiés : 2-3-15-16-20-26-27

Pas de délégation pour les items 20, 21 et 22

**VOTE** : **POUR = unanimité**

N° 2020-37 : Vote des taux 2020 : + 1,5 %  
foncier bâti = 16,35 %  
foncier non bâti = 77,35 %

**VOTE : Pour = 11 Contre = 3 Abstention = 0**

N° 2020-38 : Indemnités des élus (brut/mois) :

Maire : 1 166,82 € (30% de l'indice brut) à compter du 23 mai 2020

Adjoints : 311,15 € (8 % de l'indice brut) à compter du 12 juin 2020

**VOTE : POUR = unanimité**

N° 2020-39 : Remboursement marché hebdomadaire, compte tenu de la crise sanitaire, 2 mois à tous les commerçants

**VOTE : POUR = unanimité**

N° 2020-40 : Tenue du marché nocturne – prestation musicale le mardi 21 juillet 2020 sur la promenade du champ de mars. Groupe de 2 personnes (400 € + charges). Informer les 3 bars de cet évènement.

**VOTE : POUR = unanimité**

N° 2020-41 : Concert du mercredi 26 août. 2 possibilités : entrée payante 10 € ou gratuite (pris en charge par la commune).

**VOTE entrée payante : Pour = 9 Contre = 3 Abstention = 2**

**VOTE Gratuite (prise en charge par la commune) : Pour = 3 Contre = 9 Abstention = 2**

N° 2020-42 : Désignation des 24 membres à la commission communale des impôts directs. Dossier ajourné. Réfléchir sur les noms qui seront proposés à la prochaine séance.

**VOTE : POUR = unanimité**

➤ INFORMATIONS

- Commission travaux : voir compte-rendu
- Présentation des mécanismes du budget primitif
- Les commissions finances, travaux, cadre de vie, traverse, scolaire, animation et communication ont effectué un compte-rendu.

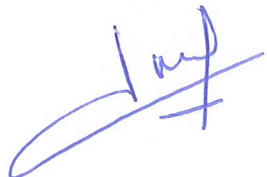
➤ QUESTIONS DIVERSES

- Partage de l'agenda du maire aux conseillers et secrétariat de mairie
- Page facebook et futur site : prise de clichés et informations à envoyer à Juliane Boistel
- Installation d'un panneau d'affichage par hameau avec un référent
- Afficher les adresses mails des conseillers pour que la population puisse les contacter
- Acquisition ensemble immobilier Martinez : le maire et Alain Metge ont rencontré le gérant pour l'informer de l'impossibilité d'acquérir ce bien en 2020 et signer le sous-seing privé avant fin juillet 2020. Le service des domaines n'effectue plus d'estimation pour des biens de valeur inférieure à 180 000 €. En dessous de ce montant nous ne sommes pas tenu de les saisir.
- Mini-pelle : la trésorière accepte le mandatement par la commune
- Réunion publique : à prévoir fin août/début septembre
- Proposition spectacle juin 2021 par l'estive pour l'école : coût 400 €. Pas de possibilité de réponse dans les délais impartis (3 juillet), dossier classé sans suite.

- Prévoir le remplacement de Sandrine Dupuy au CCAS et diverses commissions et syndicats
- Changement de local pour la permanence du trésor public le jeudi matin
- Prochain conseil municipal le 9 juillet à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance,



Le Maire,

